Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002158-20250522-2025_35-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/05/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

N°2025-35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 mai 2025, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 10	Etaient présents : Jean-Pierre ANTONETTI, Jean-Christophe BARTOLI, Charles-Henri BIANCONI, Caroline CUCCHI, Paul GIUDICELLI, Jean-Pierre SAMPIERI, Felix SANTARELLI, Marie-Gabrielle VAUTRIN Etaient absents : MATHIEU CESARI, Christophe MANICCIA, Jérôme POLVERINI, Pierre QUILICHINI, Jean-Vincent TOMASI Etaient représentés : Zélia BERQUEZ-QUILICHINI a donné pouvoir à Charles-Henri BIANCONI, Paul QUILICHINI a donné pouvoir à Jean-Pierre SAMPIERI Secrétaire de séance : BARTOLI Jean-Christophe Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : vente de parcelles communales 0B 1514 et parcelles B1974 détachée de 0B 997 et B1976 détachée de B998 à M. Franck MANICCIA et Madame Christelle CASALI

Le Maire expose que M. Franck MANICCIA et Mme Christelle CASALI, demeurant à Pianottoli-Caldarello, ont demandé l'acquisition de la parcelle 0B 1514, et des parcelles B1974 détachée de 0B 997 et B1976 détachée de B998.
Le Maire précise qu'il s'agit d'une parcelle relevant du domaine privé de la commune et que la cession se fera au prix habituel de cinquante-trois (53) euros du mètre carré.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré

DECIDE

D'autoriser le Maire à passer et signer tout acte relatif à la vente des parcelles 0B 1514 (26m²), B1974 (59m² issus de la parcelle mère B997) et B1976 (58m² issus de la parcelle mère B998) situées à Pianottoli pour le prix de sept mille cinq cent soixante-dix-neuf (7 579) euros à M. Franck MANICCIA et Mme Christelle CASALI

Voix POUR :	10
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 27/05/2025	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 22 mai 2025 Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 27/05/2025 Le Maire, Charles-Henri BIANCONI